Informations de base

2023/2126(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Relations UE-États-Unis **Subject** 6.40.11 Relations avec les pays industrialisés **Zone géographique** États-Unis	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	AFET Affaires étrangères	PICULA Tonino (S&D)	26/04/2023

Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**
	Service européen pour l'action extérieure	BORRELL FONTELLES Josep

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/07/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/11/2023	Vote en commission		
23/11/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0372/2023	Résumé
12/12/2023	Débat en plénière		
13/12/2023	Décision du Parlement	T9-0468/2023	Résumé
13/12/2023	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2023/2126(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 121
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée

Dossier de la commission	AFET/9/12641

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	**Commission**	**Référence**	**Date**	**Résumé**
Projet de rapport de la commission		PE752.865	13/09/2023	
Amendements déposés en commission		PE753.799	06/10/2023	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0372/2023	23/11/2023	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0468/2023	13/12/2023	Résumé

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	**Rôle**	**Commission**	**Date**	**Représentant(e)s d'intérêts**
ZOVKO Željana	Rapporteur(e) fictif/fictive	AFET	04/10/2023	U.S. Mission to the EU

Relations UE-États-Unis

2023/2126(INI) - 13/12/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 485 voix pour, 77 contre et 70 abstentions, une recommandation au Conseil, à la Commission et au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant les relations UE-États-Unis.

Les États-Unis sont le principal allié de l'Union européenne. Le partenariat transatlantique et l'étroite coopération dans le domaine des affaires étrangères et de la sécurité jouent un rôle déterminant pour affirmer et renforcer les principes du droit international, de l'ordre international fondé sur des règles et de la coopération multilatérale.

Le dialogue transatlantique entre l'Union européenne et les États-Unis et la diplomatie parlementaire sont indispensables pour faire face aux menaces multiformes actuelles et aux défis mondiaux les plus urgents tels que le changement climatique, la menace que constituent les régimes autoritaires et totalitaires à l'échelon mondial, notamment en Europe et en Asie, la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, la situation préoccupante au Proche-Orient, la lutte contre les réseaux criminels mondiaux, la nécessité de faire de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la fin de la discrimination une réalité et la garantie d'une modernisation durable.

Recommandations

Le Parlement a notamment recommandé ce qui suit au Conseil, à la Commission et à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité :

- œuvrer en faveur d'un **partenariat encore plus fort** et mutuellement bénéfique en matière d'initiative et de responsabilité entre l'Union européenne et les États-Unis en vue de défendre le multilatéralisme et de s'attaquer aux défis mondiaux;

- réitérer **l'amitié transatlantique commune** avec l'Ukraine et Israël, fondée sur la condamnation commune et totale de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, la condamnation commune des attaques terroristes abjectes du Hamas contre Israël, les efforts conjoints pour libérer tous les otages pris par le Hamas et le soutien commun du droit d'Israël à se défendre conformément au droit humanitaire et international, et faire part d'une totale solidarité avec les victimes innocentes des deux camps;

- œuvrer en faveur d'un programme transatlantique qui donne la priorité à la **coopération multilatérale** pour un monde plus équitable et plus sain, à la lutte contre le changement climatique, à la promotion de la résolution pacifique des conflits, au contrôle des armements, au désarmement, à la lutte contre le racisme et à la réforme de la gouvernance économique;

- réaffirmer la **pertinence de la relation transatlantique stratégique** et de son ancrage dans nos valeurs partagées en vue de reconstruire et de redynamiser l'ordre international multilatéral fondé sur des règles, centré sur le système des Nations unies et le droit international;

- étudier la possibilité d'ouvrir **des négociations dans des domaines sectoriels**, y compris économiques ou commerciaux, compte tenu de l'absence de négociations sur un accord global nécessaire en matière de commerce, d'énergie, d'investissement et de marchés publics entre l'Union européenne et les États-Unis;

- poursuivre la mise en œuvre de la **coopération UE-OTAN** dans des domaines tels que la résilience et la protection des infrastructures critiques, les technologies émergentes et de rupture, l'espace, les conséquences du changement climatique sur la sécurité, la lutte contre la piraterie maritime, ainsi que la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères;

- renforcer de manière significative la consultation, la coopération et les plans d'urgence pour des **réponses conjointes aux développements géopolitiques et aux situations d'escalade** telles que la guerre d'agression russe en cours contre l'Ukraine, en particulier en travaillant ensemble pour renforcer le flanc oriental de l'Alliance de l'OTAN;

- placer **la maîtrise des armements et le désarmement** au premier rang des priorités transatlantiques et internationales dans les enceintes internationales telles que les Nations unies;

- **approfondir les partenariats** dans les domaines de coopération envisagés par le concept stratégique de l'OTAN et la boussole stratégique de l'UE, en particulier dans les domaines de la mobilité militaire, de la cybersécurité, de la recherche en matière de défense, des infrastructures à double usage, de la résilience et des exercices conjoints inclusifs;

- redoubler d'efforts pour maintenir la paix et la stabilité dans le détroit de **Taïwan** et s'opposer à toute action unilatérale, en particulier si elle est fondée sur des menaces ou sur le recours à la force, qui mettrait en danger la paix et la stabilité de part et d'autre du détroit;

- se coordonner avec les États-Unis et d'autres partenaires animés du même esprit sur les questions où les actions de la **Chine** sont contraires aux intérêts de la sécurité euro-atlantique, en donnant la priorité aux défis dans les domaines de la cybernétique, des technologies hybrides, émergentes et perturbatrices, de l'espace, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération;

- poursuivre le partenariat stratégique et la coopération entre l'UE et les États-Unis dans les **Balkans occidentaux** afin de garantir la paix et la stabilité dans la région, et veiller à ce que l'UE et l'OTAN soutiennent davantage les pays des Balkans occidentaux dans la lutte contre les ingérences étrangères malveillantes et les menaces hybrides émanant de pays tiers;

- souligner l'urgence d'approfondir la coopération entre l'UE et les États-Unis au **Proche-Orient** tout en soutenant les engagements bilatéraux positifs à l'égard de nos politiques respectives à l'égard du processus de paix au Proche-Orient et de la solution à deux États, ainsi que de renforcer la coordination des efforts visant à encourager une évolution positive, la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région;

- continuer à condamner **l'Iran** pour son influence malveillante et hostile au Moyen-Orient, y compris pour son soutien aux attaques terroristes récentes du Hamas contre Israël;

- échanger des informations et lutter conjointement contre la **propagation de l'influence russe et chinoise** et les activités hybrides, notamment la manipulation de l'information, les cyberattaques, l'ingérence interne et la coercition économique et politique;

- poursuivre et renforcer les discussions bilatérales sur la technologie dans le but de prendre la tête de l'élaboration de **normes internationales pour les technologies émergentes**, y compris l'IA, la cybersécurité et les technologies émergentes;

- poursuivre la coopération transatlantique dans la rationalisation des **pratiques de passation de marchés** et l'interopérabilité des technologies et avancer dans la mise en place d'un partenariat transatlantique en matière de commerce et d'investissement;

- veiller à ce que les États-Unis restent un partenaire important pour la **sécurité énergétique** de l'UE, comme ils l'ont été, en particulier, depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Relations UE-États-Unis

2023/2126(INI) - 23/11/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de Tonino PICULA (S&D, HR) sur une recommandation du Parlement européen au Conseil, à la Commission et à la Vice-présidente de la Commission/Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant les relations entre l'UE et les États-Unis.

Ces recommandations visent à poursuivre l'alliance transatlantique pour défendre les valeurs démocratiques qui sont partout sous pression et à revigorer l'ordre international multilatéral fondé sur des règles, avec les Nations unies en son centre. Elles se concentrent sur la manière de continuer à travailler à un partenariat encore plus fort afin de défendre efficacement le multilatéralisme, de relever les défis mondiaux et de faire face aux nouvelles et dangereuses réalités géopolitiques qui affectent les valeurs, les intérêts, la sécurité et la prospérité transatlantiques communs.

Recommandations

Les députés recommandent ce qui suit au Conseil, à la Commission et à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité :

- réitérer **l'amitié transatlantique commune** avec l'Ukraine et Israël, fondée sur la condamnation commune et totale de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, la condamnation commune des attaques terroristes abjectes du Hamas contre Israël, les efforts conjoints pour libérer tous les otages pris par le Hamas et le soutien commun du droit d'Israël à se défendre conformément au droit humanitaire et international, et faire part d'une totale solidarité avec les victimes innocentes des deux camps;

- œuvrer en faveur d'un programme transatlantique qui donne la priorité à la **coopération multilatérale** pour un monde plus équitable et plus sain, à la lutte contre le changement climatique, à la promotion de la résolution pacifique des conflits, au contrôle des armements, au désarmement, à la lutte contre le racisme et à la réforme de la gouvernance économique;

- renforcer de manière significative la consultation, la coopération et les plans d'urgence pour des **réponses conjointes aux développements géopolitiques et aux situations d'escalade** telles que la guerre d'agression russe en cours contre l'Ukraine, en particulier en travaillant ensemble pour renforcer le flanc oriental de l'Alliance de l'OTAN, afin d'assurer la sécurité et la stabilité de la région de la mer Noire, de préparer la reconstruction de l'Ukraine et d'empêcher toute perturbation significative de la libre circulation des marchandises au niveau mondial;

- placer **la maîtrise des armements et le désarmement** au premier rang des priorités transatlantiques et internationales dans les enceintes internationales telles que les Nations unies, afin de renforcer la coordination et la prévention des conflits à l'échelle mondiale;

- promouvoir, conjointement avec les partenaires transatlantiques, des négociations internationales sur les accords de maîtrise des armements, en particulier pour le désarmement nucléaire et la non-prolifération, y compris les nouvelles technologies militaires, telles que l'intelligence artificielle, l'armement spatial, les biotechnologies et les technologies hypersoniques;

- **approfondir les partenariats** dans les domaines de coopération envisagés par le concept stratégique de l'OTAN et la boussole stratégique de l'UE, en particulier dans les domaines de la mobilité militaire, de la cybersécurité, de la recherche en matière de défense, des infrastructures à double usage, de la résilience et des exercices conjoints inclusifs;

- collaborer avec les partenaires régionaux et les États-Unis pour garantir la liberté de navigation dans le détroit de **Taiwan** et dans les mers de Chine méridionale et orientale, qui revêtent une importance cruciale pour les flux commerciaux régionaux et mondiaux; intensifier les efforts visant à maintenir la paix et la stabilité dans le détroit de Taiwan et s'opposer à toute action unilatérale, en particulier lorsqu'elle est fondée sur des menaces ou un recours à la force, qui compromet la paix et la stabilité entre les deux rives du détroit;

- se coordonner avec les États-Unis et d'autres partenaires animés du même esprit sur les questions où les actions de la **Chine** sont contraires aux intérêts de la sécurité euro-atlantique, en donnant la priorité aux défis dans les domaines de la cybernétique, des technologies hybrides, émergentes et perturbatrices, de l'espace, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération;

- poursuivre le partenariat stratégique et la coopération entre l'UE et les États-Unis dans les **Balkans occidentaux** afin de garantir la paix et la stabilité dans la région en soutenant les pays sur la voie de l'intégration européenne et de l'adhésion à l'OTAN et en les aidant à résoudre les problèmes de la région, tels que la réforme électorale et constitutionnelle en Bosnie-Herzégovine et le dialogue Belgrade-Pristina facilité par l'UE;

- veiller à ce que l'UE et l'OTAN soutiennent davantage les pays des Balkans occidentaux dans la lutte contre les ingérences étrangères malveillantes et les menaces hybrides émanant de pays tiers;

- souligner l'urgence d'approfondir la coopération entre l'UE et les États-Unis au **Proche-Orient** tout en soutenant les engagements bilatéraux positifs à l'égard de nos politiques respectives à l'égard du processus de paix au Proche-Orient et de la solution à deux États, ainsi que de renforcer la coordination des efforts visant à encourager une évolution positive, la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région;

- continuer à condamner **l'Iran** pour son influence malveillante et hostile au Moyen-Orient, y compris son soutien aux attaques terroristes récentes du Hamas contre Israël;

- échanger des informations et lutter conjointement contre la **propagation de l'influence russe et chinoise** et les activités hybrides, notamment la manipulation de l'information, les cyberattaques, l'ingérence interne et la coercition économique et politique, en particulier dans le contexte de la guerre d'agression illégale de la Russie contre l'Ukraine et de son impact sur les Balkans occidentaux, le Caucase du Sud, l'Afrique et l'Amérique latine;

- poursuivre et renforcer les discussions bilatérales sur la technologie dans le but de prendre la tête de l'élaboration de **normes internationales pour les technologies émergentes**, y compris, mais sans s'y limiter, l'IA, la cybersécurité et les technologies émergentes; poursuivre la coopération transatlantique dans la rationalisation des pratiques de passation de marchés et l'interopérabilité des technologies et avancer dans la mise en place d'un partenariat transatlantique en matière de commerce et d'investissement;

- veiller à ce que les États-Unis restent un partenaire important pour la sécurité énergétique de l'UE, comme ils l'ont été, en particulier, depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie.